

REGLEMENT DU TRAIL DES LAVIERES 2026 : 20ème édition

traildeslavieres@gmail.com

L'inscription au Trail des Lavières implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE, PARCOURS ET HORAIRES

Le Trail des Lavières est inscrit au calendrier des courses hors stade et est organisé par l'association Savigny Trail Club. Les différents parcours empruntent des chemins, sentiers et combes dans les forêts de Savigny Le Sec et d'Epagny. Les lieux de départ et d'arrivée se situent au niveau du stade de football de Savigny le Sec (en haut du village proche de la salle des fêtes).

3 parcours seront chronométrés :

- Le trail des Lavières : épreuve de 29km avec 900m de d+
- Le trail du Puits : épreuve de 18km avec 600m de d+
- Le trail Le Savinois : épreuve de 10km avec 230m de d+

En parallèle, une randonnée à allure libre et non chronométrée sera proposée sur le parcours du 10km.

Les départs des trois courses et de la randonnée seront donnés le dimanche 7 juin 2026 à :

- 8h30 pour le Trail des Lavières (29km)
- 9h pour le trail du Puits (18km)
- 10h pour le trail Le Savinois (10km)
- 9h40 à 10h15 pour la randonnée

2. PARTICIPATION

Le Trail de 29 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2006 ou avant** (catégories espoir à vétéran), licenciée ou non.

Le Trail de 18 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2008 ou avant** (catégories junior à vétéran), licenciée ou non.

Le Trail de 10 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2010 ou avant** (catégories cadet à vétéran), licenciée ou non.

La randonnée est ouverte à tous ; les enfants étant sous la responsabilité des parents.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation.

3. LICENCE – ATTESTATION DE PARCOURS PREVENTION SANTE

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Pour les participants majeurs ou mineurs soit :
 - Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
 - Une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée.

4. INSCRIPTIONS, TARIFS, RETRAITS DES DOSSARDS

- Elles auront lieu du 10 février 2026 au 6 juin 2026 à 14H (les frais d'inscription en ligne sont à régler par le coureur).

ATTENTION, quelques inscriptions sur place seront possibles avec majoration de 5€ pour les 3 courses s'il reste des dossards ; l'inscription sur place pour la randonnée libre est possible avec majoration de 2€.

- Trail des Lavières 29km (100 dossards disponibles) : 29€ (34€ le jour de la course)
- Trail du Puits 18km (200 dossards disponibles) : 18€ (23€ le jour de la course)
- Trail Le Savinois 10km (200 dossards disponibles) : 10 € (15€ le jour de la course)
- Randonnée libre : 5€ avec ravitaillement à l'arrivée (7€ le jour de la course)

- 1 € par participant reversé à l'association EFV Team forte contre le cancer.

- Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité :
- le samedi 6 juin 2026 au magasin Terre de Running à Quetigny
- le dimanche 7 juin 2026 à partir de 7h30 sur le site du départ de la course

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. SIGNALISATION, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

- Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé dans le meilleur esprit sportif possible.

La signalisation sera matérialisée par de la rubalise tout au long du parcours ou par un marquage au sol spécifique. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

- En terme de sécurité, l'assistance médicale sera assurée par un médecin et des secouristes qui auront autorité pour arrêter un concurrent si besoin en fonction de son état physique ou psychologique.

Chaque participant se doit d'informer les signaleurs, les postes de ravitaillement ou l'organisation de tout concurrent en difficulté. Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Aucun véhicule suiveur ne sera toléré sur le parcours hormis ceux autorisés par l'organisateur et toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours. **Aucun animal n'est autorisé (trail et randonnée).**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

- Une attention particulière à la propreté du site départ/arrivée et du parcours (chemins, forêt, combes...) sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.
Les emballages vides (gels, barres, compotes, boissons...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

6. RAVITAILLEMENT, EQUIPEMENT

- Parcours du 29km : 2 ravitaillements (liquide et solide), 1 point d'eau à 4km de l'arrivée et un ravitaillement à l'arrivée.
- Parcours du 18km : 1 ravitaillement (liquide et solide), 1 point d'eau à 4km de l'arrivée et un ravitaillement à l'arrivée.
- Parcours du 10km : 1 point d'eau à 4km de l'arrivée et un ravitaillement à l'arrivée.
- Randonnée libre : 1 point d'eau à 4km de l'arrivée et un ravitaillement à l'arrivée.
- Une réserve d'eau est conseillée sur les trois parcours.
- Les bâtons sont autorisés pour les 3 trails.

7. RECOMPENSES

Un lot à chaque participant d'une course chronométrée.

Des récompenses seront remises aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes de chaque course.

Récompenses au 1^{er} et 1^{ère} de chaque catégorie sans cumul.

8. ASSURANCES

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MACIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les autres participants devront s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

9. DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs du « Trail des Lavières » ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître et ce pour une durée illimitée.

10. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

11. ENGAGEMENTS

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.